

CONFERENCE DE PRESSE DE L'USAM DU 12 NOVEMBRE 2012 A BERNE

INTERVENTION DE GUSTAVE MUHEIM, SYNDIC DE BELMONT-SUR-LAUSANNE

Messieurs les Présidents,

Mesdames et Messieurs,

En date du 4 septembre, votre serviteur a été informé par M. Horber de l'USAM que la Commune de Belmont-sur-Lausanne avait été choisie pour présenter la stratégie, mise en place en 1992, pour la revalorisation de son centre historique.

C'est un plaisir d'autant plus grand de pouvoir m'exprimer sur ce sujet aujourd'hui, alors que nous sommes « à bout touchant » d'avoir rempli l'entier du programme. Mais avant de le développer, voici quelques informations administratives :

Belmont va fêter en 2014 son 850^{ème} anniversaire. De Bellomon, elle est devenue Belmont-sur-Lutry du temps de l'occupation bernoise, puis Belmont-sur-Lausanne au 19^{ème} siècle. Membre du district de Lausanne, elle en a été détachée à la faveur du nouveau découpage territorial, voulu par la Constitution vaudoise de 2003. Aujourd'hui, Belmont conserve son appellation « sur-Lausanne », tout en ayant rejoint le district de Lavaux-Oron. Notre vin étant une appellation Lavaux, ce changement a pu se faire autour du verre de l'amitié, quand bien-même la population de Belmont développe l'essentiel de ses activités professionnelles, de consommation et de loisirs dans la région lausannoise.

A la fin de 2012, nous serons 3'500 habitants. Nous sortons d'une décennie avec un taux de croissance annuel de l'ordre de 7 %. La population d'origine étrangère se situe à 27 %, chiffre identique pour nos jeunes jusqu'à 18 ans. Il en découle de gros besoins d'infrastructures scolaires, le point essentiel de nos investissements obligatoires (22 millions entre 1998 et 2014).

Nos ressources financières sont principalement issues du revenu des personnes physiques, peu d'entreprises étant domiciliées sur la commune, configuration topographique oblige. Distributeur d'eau et d'électricité, le chiffre d'affaires total se situe aux alentours de 20 millions. A l'instar de la plupart des communes vaudoises, nous subissons actuellement de plein fouet les effets ravageurs de l'explosion de la facture sociale cantonale, qui subit les transferts par la Confédération, et à laquelle nous participons pour 50% des charges, alors que le canton encaisse les 2/3 des revenus fiscaux !

La force de Belmont réside dans une forte implication d'une partie de sa population pour faire vivre le tissu social et ludique de la communauté (une vingtaine de sociétés et associations locales). La faiblesse est le risque permanent de se transformer en « cité-dortoir », vu l'absence d'activités diurnes. Pour contrer ce risque, nous présentons régulièrement et avec conviction notre identité aux nouveaux habitants, souvent issus de la ville, donc plutôt habitués au côté anonyme des relations avec le voisinage.

La stratégie mise en place en 1992, complétée par un Plan directeur communal en 1999, a atteint aujourd'hui son but : restituer aux habitants l'espace de vie au centre historique du village. Il faut savoir qu'à la fin des années 80, l'administration communale s'est déplacée depuis ce centre dans un

nouveau quartier, devenu rapidement le nouveau lieu d'activités pour la population (écoles, magasins, nouveau restaurant ainsi que la Poste). Ceci m'amène à donner un premier conseil :

- en planifiant une extension de lieu de vie et d'activités, ne jamais négliger la valeur historique, donc identitaire, d'un centre de village.

Aujourd'hui, la population devient « frileuse », lorsqu'il s'agit de planifier des nouvelles zones d'aménagements « construire devant chez moi, oui, peut-être, mais ne pas toucher à l'existant ». Deuxième conseil :

- si la préservation du patrimoine bâti est importante, ne pas tomber dans le travers du « faux vieux ». Mais avant de toucher à de vieux murs, les analyser sous l'angle de l'intégration à la nouvelle construction.

Pour faire vivre un centre historique, il y faut des habitants. Pour ce faire, nous avons mis en place une stratégie fine d'accompagnement des constructeurs, et nous montrons l'exemple dans nos travaux de réhabilitation des bâtiments communaux, en utilisant judicieusement tous les espaces pour y mettre de l'habitation. Troisième conseil :

- faire partager les objectifs de réhabilitation avec les propriétaires immobiliers concernés, très en amont, afin que leurs projets puissent en tenir compte naturellement.

La garantie d'un accès, tant piétonnier, qu'en véhicule motorisé est essentielle. A quoi bon investir pour rendre attractif un centre si l'accès est difficile. Nous avons donc développé nombre de cheminements piétonniers, ainsi que des aires de stationnement automobile dans un rayon de 500 m. Quatrième conseil :

- identifier les besoins des usagers du centre et y répondre, « même et surtout » pour le stationnement des voitures, si la desserte en transports collectifs est insuffisante.

La liste des autres actions à engager est longue et je renonce à les décrire ici plus en détail. Chaque village et chaque ville est unique en son genre. Nous avons la chance en Suisse de ne pas avoir eu à subir les destructions guerrières du 20^{ème} siècle. Par contre, notre vitalité économique nationale étant de tout temps liée aux forces issues de l'immigration, notre développement territorial des années 80 s'est fait de manière « décousue », pour répondre à l'urgence de mise à disposition de logements. Aujourd'hui en 2012, nous retrouvons la même situation que précitée, mais avec un + qui est la prise de conscience de la valeur identitaire, qui ne passe plus seulement par le passeport, mais par le lieu de vie.

Une leçon importante à tirer concerne les spécialistes qui accompagnent les autorités dans leurs planifications : les conseils judicieux qu'ils nous donnent aujourd'hui ne doivent pas leur faire oublier que leurs aînés « distillaient » aussi leurs conseils il y a un quart de siècle, et que ceux-ci étaient aussi suivis ! Le passé n'est donc pas fait d'erreurs mais de visions différentes. Le présent ne pourra pas combler les désirs de « rattraper le passé », et nous ne connaissons pas les attentes du futur ; tout au plus, faisons aujourd'hui au plus juste, celui de rendre âme et vie à nos centres historiques.

Gustave Muheim, Syndic de Belmont

Belmont, novembre 2012